

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

**ABSENTS :**

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY*

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

*absente à la question n° 1*

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3*

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Françoise LAFOND*

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

*absent jusqu'à la question n° 3*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

*absente*

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019**

**QUESTION N° 26**

**OBJET : Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF – Reversement de subventions.**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 4 décembre 2019.**

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement signé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

- en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants des familles aux revenus modestes.

Ce contrat est pluriannuel.

Les actions financées par ce contrat sont portées par les structures municipales mais aussi par des partenaires associatifs du territoire : l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (AARJ) et le Centre Social.

Le financement de la CAF est perçu en intégralité par la Commune signataire en année N+1 sur la base des résultats d'activité et financier transmis pour l'année N et fait l'objet d'un reversement aux différents partenaires.

Le décompte des reversements au titre de la Prestation de service enfance jeunesse pour l'année 2018 en totalité est le suivant :

- Pour l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse : 24 521.24 €,
- Pour le Centre Social : 5 800.19 €.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire à procéder au versement des sommes au regard des notifications de la CAF.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 19 décembre 2019**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**